

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1202/SG/FP portant mise à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port d'un conducteur des Travaux publics de l'Etat

n° 71-1202/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
10 septembre 1971

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1971

Date du numéro
25 septembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel Duval, conducteur des travaux publics de l'Etat, 5° échelon, est, pour compter du 31 août 1971, date de son retour au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Travaux publics et du Port pour servir à la direction des Travaux publics.